

Amundi Funds
Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B-68.806

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Cher actionnaire,

Le Conseil d'administration (le « Conseil d'Administration ») d'Amundi Funds (la « Société ») a décidé de procéder aux modifications suivantes au sein du Compartiment « Amundi Funds Bond Euro Corporate ».

- **Mise en place de la commission de performance pour les classes d'actions AE**

À compter du 3 juin 2013, le gestionnaire d'investissement aura le droit de percevoir une commission de performance égale à 20 % de la surperformance des classes d'actions **AE** par rapport à l'indice Barclays Euro-Agg Corporates (E). La période d'observation à des fins de calcul commence le 1^{er} décembre et se termine le 30 novembre chaque année, la première période d'observation commencera le 3 juin 2013 sur la base de la VNI du 31 mai 2013 et se terminera le 30 novembre 2013.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous avez le droit de revendre vos parts sans commission de rachat (sauf taxes éventuelles) jusqu'à 14h00 le 30 mai 2013.

La dernière version du Prospectus de la Société, des Documents d'informations clés pour l'investisseur, des statuts de la Société et des rapports périodiques sont disponibles gratuitement en français, en néerlandais et en anglais au siège social de la Société et auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique :

CACEIS Belgium S.A.
Avenue du Port 86C, boîte 320
B-1000 Bruxelles

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est publiée dans les journaux belges à diffusion nationale de *Tijd* et *L'Echo* et disponible auprès de l'intermédiaire chargé du service financier en Belgique.

Le précompte mobilier en vigueur est de 25%.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter vos représentants locaux.

Cordialement,

Le Conseil d'Administration